



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 25 mai 2016 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale Mammone à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu la convention fixant les modalités de fonctionnement de l'Unité « Transformations et Agro-Ressources » entre l'université d'Artois et l'institut polytechnique UniLaSalle 2018-2022, notamment son article 2.3 ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche de l'université d'Artois en date du 21 juin 2019.

ARRETE

Article premier :

Monsieur Patrick MARTIN, professeur des universités à l'IUT de Béthune, est nommé responsable du site Artois de l'Unité « Transformations et Agro-Ressources ».

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de publication indiquée ci-dessous, jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur l'Intranet de l'université d'Artois.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 21 juin 2019

Le Président

Pasquale MAMMONE

Publication le : 02/07/2019

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le :

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr